

# **DELIBERATION**

### Séance du 14/06/2023

#### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14

Présents: 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation 07/06/2023

Date d'affichage 07/06/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

19/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

#### Etaient présents :

M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, Mme RAGUET Sandrine

#### Procuration(s):

M. BERTHE Laurent donne pouvoir à Mme GUENET Monique, M. METZ Christophe donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

#### Etai(ent) absent(s):

#### Etai(ent) excusé(s) :

M. BERTHE Laurent, Mme ENGRAND Emeline, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

# 2023-54 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée qu'il y a un bon nombre de travaux de maçonnerie à réaliser sur le collectivité, il serait donc bon de recruter une personne ayant des compétences en maçonnerie.

# Le Conseil Municipal;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article  $3-1^{\circ}$ ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal;

Tél : 03.24.42.00.14 Fax :03.24.42.37.56 Courriel : fromelennes@wanadoo.fr

## Décide:

\* Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1er juillet 2023 au 30 septembre 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 340 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à FROMELENNES

Le Maire,

Tél: 03.24.42.00.14 Fax: 03.24.42.37.56 Courriel: fromelennes@wanadoo.fr